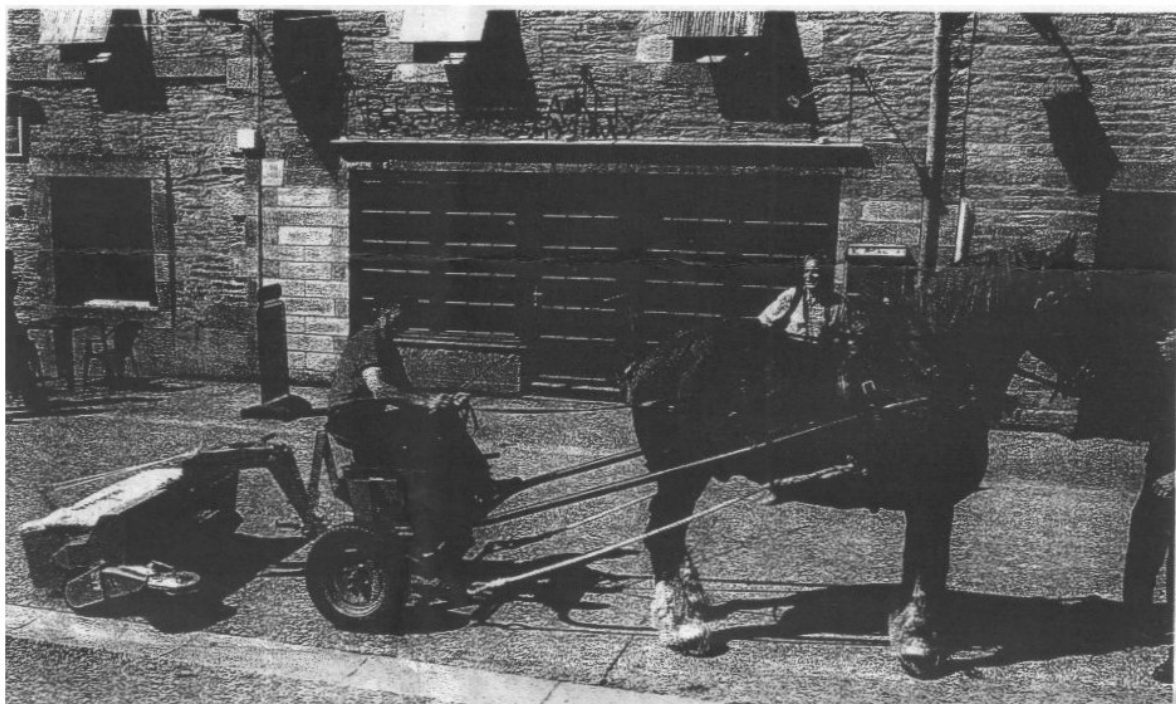


Combien ça coûte ?

Journal des Maires
Octobre 2010



Pour être crédible et efficace, l'utilisation d'un cheval de trait par une collectivité doit faire l'objet d'une étude financière précise. Revue de détails.

« Il ne faut pas voir que le coût. L'utilisation du cheval relève d'une démarche globale », considère Luc Delas, président d'Equiterria, association promouvant le cheval de trait et prestataire de services pour des communes. En effet, la motivation d'un tel choix est d'abord environnementale : un cheval de trait, c'est 2 981 kg équivalent CO₂, contre 9 267 pour un camion, si l'on prend en compte tout le processus (fabrication, entretien, services administratifs et carburant) ⁽¹⁾.

La motivation peut être également sociale, à valeur d'animation, d'emploi et d'insertion. Mais, pour asseoir le projet et sa crédibilité, il est nécessaire de faire une étude préalable dont le volet financier n'est pas à négliger. Comparer les coûts d'utilisation du cheval et d'un engin motorisé constitue une étape incontournable, même si certaines communes en font hélas parfois l'impasse.

A la Chapelle-Gaceline (Morbihan), le cheval territorial est utilisé pour le transport, le ramassage du tri sélectif et même le nettoyage de la voirie.

Ne négliger aucun poste

A La Chapelle Gaceline (Morbihan, 620 habitants), la commune a fait réaliser une étude financière préalable. Elle a également comparé le coût d'utilisation de deux chevaux à celui d'un tracteur de 95 CV. Pour le premier, elle annonce 15 561 € d'investissements et de budget annuel comprenant chevaux (dont l'un a été offert), débouillage ⁽²⁾, calèche, petit matériel et accessoires, frais d'alimentation, de ferrage et de vétérinaire. Pour le second, la facture s'élève à 20 069 €, tracteur et fioul compris. Mais, pour être exact, mieux vaut distinguer investissements et budget. On obtient alors, en ajoutant l'avant-train, les clôtures, la formation et l'étude préalable, 24 061 € d'investissements pour un cheval contre 18 500 € pour l'achat d'un tracteur. Précisons que les trois hectares de pâtures, estimées à 9 000 €, étaient déjà propriété de la commune. Evidemment, lors du remplacement des deux chevaux, on pourra retirer clôtures, formation et étude préalable, arrivant ainsi à 17 366 €. Par ailleurs, le coût du box ou du garage seraient considérés comme sensiblement équivalents. En réalité, à la Chapelle Gaceline, il a fallu construire des boxes (30 000 €). En termes de budget de fonctionnement, les deux chevaux coûtent 3 540 €, vêtements de cocher ajoutés.

Pour le tracteur, la commune n'a pas tenu compte dans son estimation, en plus du fioul (1 569 €), des frais d'assurance et d'entretien, ce qui laisse augurer que le tracteur est plus cher. Mais attention, on suppose que le personnel est équivalent, ce qui n'est pas le cas ici (1/2 ETP en plus), mais l'est par exemple pour la commune de Lampertheim (Bas-Rhin, 3 058 habitants) qui aurait de toute façon recruté cet agent communal polyvalent, car « il fait le même travail, mais à cheval », selon Annick Poinsignon, adjointe au maire chargée de l'environnement.

Exemple de coûts

Les tableaux ci-dessous présentent quelques uns des coûts supportés par la commune de La Chapelle Gaceline pour ses deux chevaux de trait :

Nature de la dépense		Montant en €	Remarques
Cheval	Cheval	1 581,00	Un des deux chevaux a été offert
	Débourrage	788,00	
Equipements	Calèche	9 780,00	Y compris ses accessoires
	Avant-train	2 000,00	
	Sellerie, matériel cheval	848,00	
Formation		3 831,00	Galop 5 pour 2 personnes

Budget annuel de fonctionnement / Dépenses		Montant en €	Remarques
Cheval	Nourriture	738,00	Pour un seul des chevaux pour l'instant
	Ferrage	390,00	
	Vétérinaire	371,00	3 passages dont 1 pour castration
	Petit matériel	1 913,00	
Personnel	Personnel (cocher)	Non précisé	Un équivalent temps plein
	Vêtements du cocher	128,00	

Economies possibles

Opter pour un cheval territorial n'est pas un choix déraisonnable sur le plan financier, d'autant qu'il est toujours possible de diminuer son coût. Des économies sont ainsi possibles en réfléchissant à la pertinence de l'utilisation du cheval. « On a dit non à cette ville qui souhaitait utiliser le cheval pour du fauchage tardif sur deux hectares et où les repousses étaient déjà plus grosses que le pouce. Il aurait fallu 4 ou 5 chevaux et un moteur à essence pour entraîner la faucheuse », témoigne ainsi Luc Delas. L'étude préalable, qui peut être menée par les Haras Nationaux ou une association comme Equiterra (et même être financée à 40 % par le département en Saône-et-Loire, par exemple), peut être rapidement

rentabilisée si elle répond à quelques questions précises : Quand est-il opportun et rentable d'utiliser le cheval ? Combien d'heures par semaine l'utiliser ? Luc Delas parle de 3 à 6 heures par jour, en fonction des utilisations. A Lampertheim, c'est 6 heures 30 par jour en été, à La Chapelle Gaceline et Saint-Prix (Val d'Oise, 7 245 habitants) respectivement 16 et 12 heures par semaine. « Mais attention, prévient-il, des communes en Angleterre ou en Belgique ont adopté des arrêtés contre la mise au travail d'animaux ».

Le recours à un cheval territorial peut parfois faire l'objet de subventions.

La solution semble être surtout intéressante pour des territoires assez importants et pas trop vallonnés. En outre, des utilisations variées du cheval peuvent s'avérer efficaces pour une petite commune. A La Chapelle Gaceline, le cheval tond, arrose, nettoie, ramasse déchets verts et recyclables et transporte notamment les personnes âgées et les scolaires. Pour une commune plus importante, un usage monofonctionnel (collecte des ordures ménagères par exemple) peut souvent suffire.

Luc Delas conseille aux communes de mutualiser ce type de service : « Pourquoi ne pas être également « prestataire de services » (vente de journées) pour une entreprise de ramassage des ordures ménagères, un camping, une association de propriétaires forestiers ou de commerçants... ? », interroge-t-il.

Côté subventions, les possibilités restent encore balbutiantes. La région et l'Agence de développement et de maîtrise de l'énergie (ADEME) de Picardie financent à hauteur de 50 % des journées de travail de chevaux. Ailleurs, cela se passe plutôt au coup par coup auprès des conseils régionaux et généraux. Le matériel agricole peut aussi être acheté d'occasion, puis adapté par les services techniques. Les dons ne sont pas à négliger : un cheval à La Chapelle Gaceline, 100 sacs spéciaux de déchets verts fournis par Leroy-Merlin et 1 000 € par le Lions Club à Saint-Prix.

Enfin, les communes qui hésiteraient encore peuvent toujours tester l'utilisation d'un cheval territorial. Saint-Prix a ainsi actuellement recours au prestataire Equiterra qui assure toute la logistique de collecte de déchets verts avec un cheval de trait deux jours par semaine, hébergé une nuit au centre équestre municipal, soit 418 € par jour, la commune fournissant un rippeur en plus. Alors ? Tous en selle ?

Frédéric Ville

Notes

(1) Source : Equiterra / Ademe

(2) Opération consistant à donner le premier dressage à un cheval.

Journal des Maires
Octobre 2010